

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2013)
Heft: 281-282

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

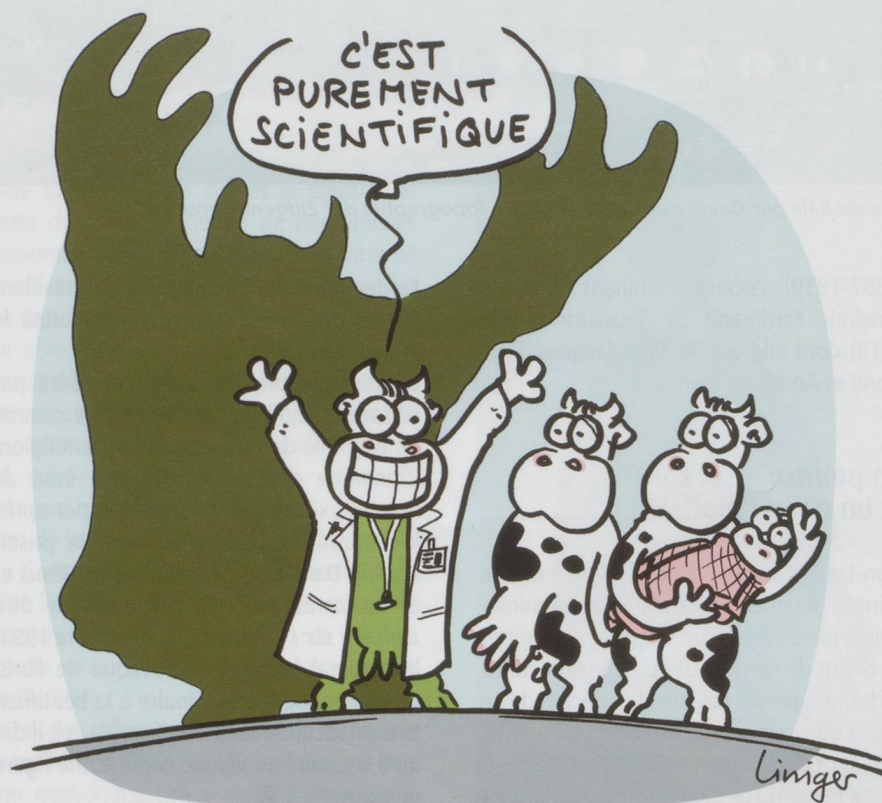
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



ANALYSES GÉNÉTIQUES À LA NAISSANCE

Intérieur : Tous les parents devraient se voir proposer une analyse génétique de leur enfant à la naissance. La commission de la science du Conseil national va déposer une motion qui pourrait bien aboutir à la création d'une base de données nationale.

Conseil fédéral

■ Le conseiller fédéral Ueli Maurer a été élu président de la Confédération pour l'année 2013. Le chef du Département fédéral de la défense a obtenu 148 voix sur 202 bulletins valables. Le conseiller fédéral Didier Burkhalter, élu vice-président par 205 voix sur 219 bulletins valables, continuera à entretenir les contacts de la Suisse à l'étranger. ■ Le Conseil fédéral ne sera pas élu en bloc. La commission des institutions politiques du Conseil national a enterré par 16 voix contre 7 une initiative parlementaire déposée par le conseiller aux États schaffhousois Thomas Minder.

■ Les bénéficiaires de salaires supérieurs à 315 000 francs par an risquent de passer à la caisse dès 2014 pour accélérer le désendettement de l'assurance chômage. Le Conseil fédéral a mis en consultation l'introduction d'une cotisation de solidarité de 1 % illimitée. Aujourd'hui, le pourcent de solidarité n'est prélevé que sur les salaires entre 126 000 et 315 000 francs. La suppression de ce plafond permettrait de dégager 90 millions supplémentaires par an.

■ La rémunération des avoirs du deuxième pilier va stagner cette année. Le Conseil fédéral a décidé de maintenir le taux d'intérêt minimal à 1,5 % en 2013. Le rendement demeurera donc sous la barre

des 2 % pour la deuxième année consécutive, un plancher historique.

■ Le Conseil fédéral n'entend pas assouplir pour l'instant la réglementation concernant les exportations d'armes. En réponse à un postulat de l'ancien conseiller d'État Bruno Frick (PDC/SZ), il justifie sa position en évoquant les « événements récents ». L'affaire des grenades suisses livrées aux Émirats arabes unis et retrouvées cet été en Syrie a notamment poussé le Conseil fédéral à serrer la vis.

■ La Lex Koller est un instrument important pour freiner la demande sur le marché immobilier. Fort de cet avis, le Conseil fédéral soutient la motion de la commission compétente du National de ne pas abroger ce texte qui limite l'achat de biens immobiliers par des étrangers non domiciliés en Suisse.

■ Depuis le 1^{er} janvier, la Suisse est dotée d'un nouveau droit comptable. La réforme fixe des exigences différenciées selon l'importance économique et non plus la forme des entreprises.

Initiatives, référendums, pétitions



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

■ Le peuple votera sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. La Chancellerie fédérale a annoncé que le référendum déposé par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) a formellement abouti, avec 69 277 signatures valables. La révision de la loi sur l'aménagement du territoire sert de contre-projet indirect à

l'initiative pour le paysage, qui veut interdire toute nouvelle création de zone à bâtir durant 20 ans en Suisse.

■ Les Suisses voteront sur l'abolition nationale des forfaits fiscaux. L'initiative populaire « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires » a formellement abouti, avec 103 012 signatures valables, selon la Chancellerie fédérale à Berne. Le texte demande la fin de la « honteuse inégalité de traitement » qui permet à 5 000 riches étrangers sans activité lucrative en Suisse de bénéficier de forfaits fiscaux. Les initiants estiment que chacun devrait payer des impôts en fonction de ses performances économiques, que l'impôt forfaitaire viole l'égalité des droits et qu'il alimente une concurrence malsaine entre les cantons.

■ L'Association transports et environnement (ATE) lance une pétition pour défendre les lignes de train régionales. Elle entend ainsi combattre la proposition du Conseil fédéral de remplacer les tronçons ferroviaires les moins rentables par des lignes d'autobus. Selon l'ATE, pas moins de 157 lignes régionales, sur un total de 300, pourraient être touchées par ces mesures.

■ Le peuple ne votera pas sur la suppression de la redevance radio-TV. L'initiative populaire de l'Organisation Suisse solidaire (SOS) n'a pas abouti.

■ L'Union syndicale suisse (USS) va lancer une initiative populaire pour augmenter les rentes AVS. L'organisation propose de relever les rentes de 10 %, soit un supplément de 116 à 232 francs par mois. Le projet coûterait 3,6 milliards de francs. La récolte des signatures devrait commencer au printemps et le texte serait déposé pendant l'été.

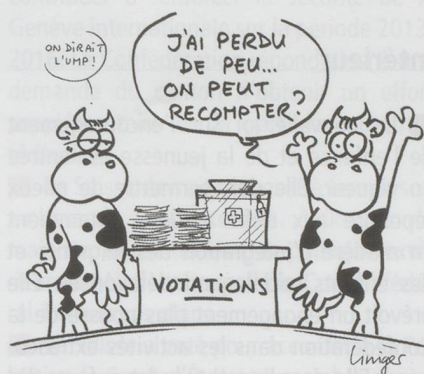
■ Les directeurs cantonaux des finances estiment que les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants ne devraient pas bénéficier d'une déduction fiscale. Comme le Conseil fédéral, ils recommandent au peuple de rejeter l'initiative populaire de l'UDC pour les familles.

Parlement

■ La Verte bâloise Maya Graf, 50 ans, a été élue présidente du Conseil national.

C'est la première écologiste à accéder à la plus haute fonction politique suisse. L'agricultrice de Bâle-Campagne succède à l'UDC thurgovien Hansjörg Walter. Au Conseil des États, Hans Altherr (PLR/AR) laisse la présidence au PDC tessinois Filippo Lombardi.

Votations



■ Un résultat de scrutin très serré devrait être désormais insuffisant pour donner suite à une demande de recomptage des voix. La commission des institutions politiques du Conseil national veut limiter la nécessité d'un nouveau décompte aux seuls cas où il existe un indice probant d'irrégularité.

■ Le comité directeur des Verts se prononce en faveur des trois objets soumis à votation le 3 mars prochain. Ils disent oui à l'initiative contre les rémunérations abusives, au soutien aux familles et à la loi sur l'aménagement du territoire.

■ Les citoyens suisses ont approuvé à 68,28 % des voix, la modification de la loi fédérale sur les épizooties. La nouvelle loi renforce les pouvoirs de la Confédération dans la lutte et la prévention des épizooties (épidémies entre animaux) et des zoonoses (maladies animales transmises à l'homme). Les cantons sont chargés de l'application des prescriptions fédérales, de leur contrôle et des sanctions en cas d'infraction. La votation a été marquée par une participation très faible, seulement 27,4 %. Notons également que deux cantons ont dit non à la modification de la loi : Uri et Appenzell Rhodes-Intérieures.

Transports, Communication

■ La Poste suisse repousse d'un an la hausse des tarifs d'acheminement des journaux et magazines. Les éditeurs paieront deux centimes de plus par exemplaire entre 2014 et 2016, alors que cette augmentation aurait dû intervenir en 2013. L'entreprise avoue avoir voulu « faire un geste envers les éditeurs en raison de leur situation économique difficile ».

■ Les jeunes devraient bénéficier d'une aide de la Confédération pour leurs trajets dans les transports publics. La commission du National maintient sa volonté de donner suite à une initiative parlementaire de Jacques-André Maire (PS/NE). Les plénums devront désormais trancher.

Économie

■ Les entrepreneurs suisses devront peut-être se porter garants pour les conditions de travail pratiquées par leurs sous-traitants européens. Par 14 voix contre 8 et 2 abstentions, la commission de l'économie du National a suivi le Conseil des États pour renforcer le dispositif contre le dumping salarial. Le plénium se prononcera lors de cette session d'hiver sur l'introduction de la responsabilité solidaire de l'entrepreneur principal dans les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Le dispositif ne s'appliquerait que dans les secteurs de la construction, du génie civil et du second œuvre, secteurs accusés d'être responsables de la majorité des cas de dumping social.

■ La commission de l'économie du Conseil national s'inquiète des missions présumées menées par des taupes du fisc français en Suisse pour débusquer des fraudeurs. Elle tient à ce que la lumière soit faite sur ces éventuelles pratiques. Selon la presse dominicale, des inspecteurs de la Direction nationale des enquêtes fiscales mèneraient illicitement des investigations en Suisse sous couvert d'un voyage touristique.

■ L'hôtellerie suisse devrait continuer à bénéficier d'un taux spécial de TVA, actuel-

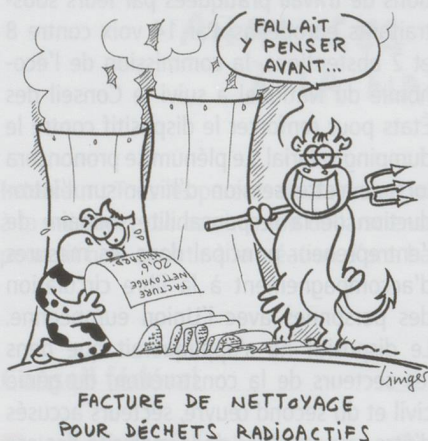
NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette C... - illustré par Liniger

lement fixé à 3,8 %, jusqu'en 2017. C'est ce qu'a décidé la commission de l'économie du Conseil des États qui s'est ralliée au projet de son homologue du National. Elle estime qu'un retour à une TVA normale de 8 % aggraverait la situation économique déjà délicate de l'hôtellerie, tout en créant une surcharge de travail administratif.

Énergie

■ Le Conseil fédéral a transmis au parlement un plan d'action qui prévoit 202 millions de francs pour soutenir l'innovation en matière d'énergie durant la période 2013-2016, une somme qui s'ajouterait aux 544 millions de francs réservés à la recherche énergétique dans l'enveloppe quadriennale de la formation, de la recherche et de l'innovation. Pour le Conseil fédéral, il s'agit de se donner les moyens de réussir le tournant énergétique lié à l'abandon du nucléaire et de garantir l'approvisionnement du pays en électricité.



■ Les coûts de désaffectation des centrales nucléaires suisses, la phase post-opératoire et la gestion des déchets radioactifs sont, corrigés de l'inflation, au total 10 % plus élevés que dans l'évaluation des coûts datant de 2006. Ils s'élèvent désormais à 20,654 milliards de francs. Les commissions du fonds de désaffectation et du fonds de gestion des déchets radioactifs ont donc revu à la hausse les contributions des exploitants pour la période de taxation 2012-2016. Le financement de la

désaffectation des centrales nucléaires et de la gestion des déchets radioactifs après la mise hors service des installations est assuré en Suisse par deux fonds indépendants, alimentés par des contributions des exploitants qui sont tenus de prendre en charge ces coûts selon la loi sur l'énergie nucléaire. Les contributions des exploitants sont calculées sur la base des études de coûts mises à jour tous les cinq ans en fonction de l'état actuel des connaissances et de la technique.

Intérieur

■ La nouvelle loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse est entrée en vigueur. Elle doit permettre de mieux répondre aux défis actuels, notamment en matière d'intégration des migrants et des enfants socialement défavorisés. Elle prévoit un engagement plus poussé de la Confédération dans les activités extrascolaires. Elle s'applique à tous les enfants dès l'âge d'entrée à l'école enfantine et jusqu'à 25 ans. Les fonds mis à disposition passent de 6,9 à 8,4 millions de francs par an et les associations d'au moins 500 membres actifs pourront bénéficier d'une aide financière. Pendant huit ans, les cantons pourront demander à bénéficier d'aides financières de la Confédération afin de développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse, pour des montants de 450 000 francs maximum par canton.

■ Andrew Holland, 46 ans, est le nouveau directeur de Pro Helvetia. Il remplace le démissionnaire Pius Knüsel. Né en Grande-Bretagne et ayant grandi en Appenzell Rhodes-Extérieures, Andrew Holland a été préféré parmi une sélection interne réunissant 90 candidats.

■ Sur mandat du Conseil fédéral et en collaboration avec les cantons, les villes, les communes et les organisations non gouvernementales, le Département fédéral de l'intérieur va élaborer d'ici au printemps un programme national de lutte contre la pauvreté prévu pour les années 2014 à 2018. Ce programme accordera la priorité à la formation, de la petite enfance à l'obtention d'un diplôme professionnel. Les autres champs d'action seront entre autres

l'insertion professionnelle et l'intégration sociale, ainsi que l'évaluation des mesures prises. Selon les chiffres officiels, 600 000 personnes sont touchées par la pauvreté en Suisse et 400 000 autres en sont menacées.

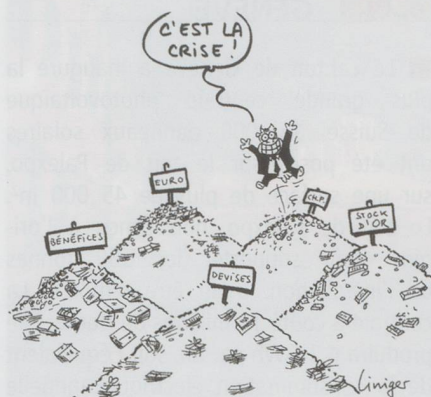
■ La participation de la Suisse à l'exposition universelle de Milan en 2015 est en bonne voie. À l'unanimité, la commission de la culture du Conseil des États recommande au plénum de libérer 23,1 millions de francs pour le projet.

■ Le Conseil fédéral a défini les orientations d'une réforme de la prévoyance vieillesse. Son modèle, visant à consolider financièrement l'AVS et la prévoyance professionnelle (LPP) d'ici 2020 dans une approche globale, devrait être mis en consultation avant fin 2013. L'âge de la retraite pour les femmes passerait de 64 à 65 ans, âge de référence unique pour les deux sexes pour toucher la rente AVS complète. On prévoit aussi une baisse du taux de conversion, inéluctable pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie. Le conseiller fédéral Alain Berset escompte des besoins supplémentaires de près de 9 milliards de francs en 2030 pour le financement de l'AVS. La piste d'une hausse de la TVA serait privilégiée.

Justice et police

■ Le PLR veut prendre position sur la sécurité. Le parti réclame un tour de vis contre les dealers, un renforcement des effectifs de police et des procédures plus efficaces. « Nous demandons la tolérance zéro », résume la ministre vaudoise Jacqueline de Quattro.

■ Amnesty International et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) formulent neuf propositions pour un changement de cap dans la politique d'asile, une voie que les deux associations préfèrent à un soutien au référendum contre la révision de la loi sur l'asile. Elles réclament notamment des procédures courtes avec une assistance juridique professionnelle pour les requérants, des conditions de logement dignes et qui prennent en compte les besoins spécifiques des familles, des personnes traumatisées et des malades.



■ La Banque nationale suisse a réalisé un bénéfice consolidé de 16,9 milliards de francs sur les neuf premiers mois de 2012, contre 5,8 milliards de francs un an plus tôt. Le résultat dégagé sur les positions en monnaies étrangères a atteint 10,3 milliards de francs à lui seul. Une plus-value de 6,2 milliards de francs a été réalisée sur le stock d'or. Notons que les placements de devises ont bondi de 172 milliards de francs en raison des achats de devises effectués pour défendre le taux plancher de 1,20 franc pour un euro.

Affaires étrangères

■ Il n'est pas question d'accorder un crédit de 15 milliards de francs sur cinq ans pour le Fonds monétaire international. Par 15 voix contre 5, la commission de politique extérieure du Conseil national propose de limiter le crédit à 10 milliards de francs.

■ Le Conseil fédéral doit poursuivre les pourparlers avec la Grèce en vue de conclure un accord fiscal. La commission de politique extérieure du National a approuvé les grandes lignes du mandat de négociation visant à établir un système d'imposition à la source.

■ Didier Burkhalter a inauguré l'ambassade de Suisse en Birmanie. C'était la première visite d'un conseiller fédéral à Rangoon. Jusqu'ici, les intérêts helvétiques dans ce pays étaient représentés par l'ambassade de Suisse en Thaïlande. Notre pays va aider la Birmanie à hauteur de 25 mil-

lions de francs par an sur quatre ans, dans les domaines de l'emploi et de la formation, de la santé, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et de la promotion de la paix.

■ Le nouvel ambassadeur de Suisse auprès des organisations internationales est entré en fonction à Genève. Alexandre Fasel, 52 ans, succède à Dante Martinelli, qui part à la retraite.

■ La Confédération et le canton de Genève ont signé un contrat prévoyant le versement de 3,2 millions de francs pour contribuer à renforcer la sécurité de la Genève internationale sur la période 2013-2016. La Confédération répond ainsi à une demande du canton d'obtenir un effort supplémentaire de la part des autorités fédérales.

■ La Suisse devrait renoncer à fermer son ambassade au Guatemala. À une courte majorité, la commission de politique extérieure du National appelle le Conseil fédéral à revoir ses plans.

■ La Suisse a voté pour accorder à la Palestine le Statut d'État non membre observateur à l'ONU.

Finances

■ Les gains de loterie de moins de 1 000 francs ne sont désormais plus soumis à l'impôt anticipé de 35 %. Cette nouvelle franchise s'appliquera aussi à l'impôt fédéral à partir de 2014. Les pertes fiscales devraient atteindre jusqu'à 6,8 millions de francs pour l'impôt anticipé et 500 000 francs pour l'impôt fédéral direct.

■ Le déficit de la Confédération devrait avoisiner les 420 millions de francs en 2013. La commission des finances du Conseil des États a adopté à l'unanimité le budget 2013, à la suite de son homologue du National. Le budget comprend désormais des dépenses supplémentaires en faveur de la formation, de la recherche et de l'innovation. Les universités recevront ainsi 17 millions de plus et les écoles polytechniques fédérales 32 millions. Toutes ces corrections portent les dépenses totales à 64,9 milliards de francs.

■ Les fumeurs devront bientôt mettre davantage la main au porte-monnaie. Le Conseil fédéral a décidé une hausse du

prix du tabac de 10 centimes par paquet à partir du mois d'avril. Cette hausse de l'impôt devrait rapporter à la Confédération des recettes supplémentaires de quelque 50 millions de francs par an. Alors qu'en 2001, 33 % des 14 à 65 ans fumaient, le chiffre est tombé aux alentours de 25 % selon l'Office fédéral de la santé publique.



EVASION FISCALE...
ON CONNAÎT LA CHANSON !

■ La Suisse accumule du retard dans ses réponses aux demandes de la France concernant des évadés fiscaux présumés. Sur les 300 demandes envoyées par Paris depuis 2011, moins de la moitié auraient reçu une réponse. En cause, l'information aux personnes concernées par ces demandes, que la Suisse a l'obligation légale d'avertir, mais aussi le trop faible nombre de fonctionnaires affectés à cette tâche.

Chancellerie fédérale

■ Les constitutions cantonales sont désormais accessibles au public dans les trois langues officielles dans le Recueil systématique du droit fédéral (www.admin.ch > Législation > Recueil systématique). La toute nouvelle publication en italien entre dans le cadre de la législation sur les langues et vise à renforcer la présence de l'italien sur Internet. Elle s'inscrit également dans la refonte du portail juridique de l'Administration fédérale.